





Conservation des biens culturels immeubles

_

Hauteur sous plafond

S'agissant du patrimoine architectural rural, les hauteurs sous plafonds sont souvent relativement faibles. Des adaptations sont possibles tout en conservant les anciennes cloisons et certains plafonds. La poutraison et le plafond sur rez-de-chaussée sont conservés. Le sol du rez-de-chaussée est abaissé. Une poutre est introduite sous la filière basse des cloisons. Les montants et vantaux des anciennes portes sont adaptés à la nouvelle hauteur d'étage. La poutraison et le plafond de l'étage sont surélevés. Une poutre est posée sur la filière haute des cloisons.

ETAT DE FRIBOURG STAAT FREIBURG

Service des biens culturels SBC Amt für Kulturgüter KGA

Service des biens culturels SBC **Amt für Kulturgüter** KGA

Planche-Supérieure 3, 1700 Fribourg T + 41 26 305 12 87 info@sbc.ch

www.fr.ch/sbc faceboook.com/SBCFribourg

Août 2018

-

Bösingen, Noflen Keller AG, Bau und Planung, 2006